OPLC
OFICINA PÚBLICA de la LLENGUA CATALANA

# OBRIR

## una classe **bilingüe** català · francès

# OUVRIR

## une classe **bilingue** français·catalan

# ENSEIGNEMENTS BILINGUES FRANÇAIS / LANGUES DE FRANCE

## FRANCE MÉTROPOLITAINE RENTRÉE 2022-23

présence d'un Office public dédié à la langue territoriale

projet de création d'un Office public dédié à la langue territoriale

CARTE réalisée par l'OPLC Office Public de la Langue Catalane. Source : FLAREP Fédération pour les langues régionales dans l'enseignement public.

# LE BILINGUISME ? · QUÈ ÉS AIXÒ?

Les cursus bilingues français-catalan sont des classes où l'enseignement est dispensé en langue française et en langue catalane.

Ainsi, dans 40 écoles publiques de notre département, les enseignements sont à **parité horaire :**

12h hebdomadaires en **français**

12h hebdomadaires en **catalan**.

D'autres enseignements bilingues sont possibles, comme le **bilinguisme immersif** des écoles publiques Arrels ou des écoles privées sous contrat de La Bressola.

# · POURQUOI ?

Tout enfant est capable d'apprendre en plusieurs langues.

Apprendre en deux langues prépare à l'apprentissage d'autres langues et renforce l'apprentissage du **français.**

En favorisant le développement cognitif des élèves, l'enseignement bilingue constitue une **valeur formatrice en soi.**

Le bilinguisme **précoce** est le plus efficace.

Le bilinguisme est davantage profitable à l'enfant quand il répond à son **contexte culturel.**

Dans le monde, un élève sur deux est **scolarisé en deux langues.**

France Éducation international

# · PER QUÈ?

· renforcer **l'attractivité** de votre commune

· répondre à une **demande de la population**

· favoriser **l'ancrage local** des nouveaux résidents

· oeuvrer à **l'insertion professionnelle** d'une jeunesse tournée vers **l'international**

**60% de la population mondiale parle au moins deux langues.**

France Éducation international

# · FAQ

## Quels sont les bienfaits pour les élèves bénéficiant d'un enseignement bilingue précoce ?

**L'expérience montre que les élèves développent des compétences accrues en orthographe, en langue, en mathématiques et qu'ils font preuve d'ouverture d'esprit ainsi que d'une grande curiosité.**

## Comment se fait l'apprentissage de la lecture ?

**Il se fait aisément et conjointement en français et en catalan ; les compétences acquises dans une langue se transfèrent facilement dans l'autre langue.**

## Les enfants apprennent-ils les langues vivantes étrangères ?

**Les enfants des classes bilingues bénéficient, au même moment que les autres enfants, de l'enseignement de langues vivantes étrangères.**

# · FAQ

**Pourquoi le catalan ?**

**Parce que c’est la langue historique de notre territoire, horizon commun et vivant aux côtés du français. Une langue contemporaine, de culture, de développement et de communication transfrontalière !**

**Et le français ? Les enfants bilingues ont un niveau d'acquisition du français au moins identique à celui des enfants monolingues.**

# . COMMENT ?

La demande d'ouverture d'un cursus bilingue peut être à l'initiative de l'école, de la commune et suite à une demande collective de parents d'élèves. Le processus d'ouverture s'étale sur plusieurs mois et implique divers acteurs : équipes pédagogiques, parents d'élèves, Département, Région, Office Public de la Langue Catalane - OPLC, etc.

La décision finale appartient aux services départementaux de l'Éducation nationale.

**ETAPE 1 :** Matérialisation d'une demande sociale, qui peut être traduite par une délibération, en concertation avec l'Éducation nationale, la Région Occitanie, le Département des Pyrénées-Orientales, tous réunis au sein de l'OPLC.

**ETAPE 2 :** Lancement d'une étude de faisabilité par l'Éducation nationale.

**ETAPE 3 :** Phase de concertation avec l'équipe pédagogique et les familles.

**ETAPE 4 :** Validation par l'Éducation nationale et ouverture de la classe dans un calendrier réalisable pour tous.

# · UN COÛT ?

L'ouverture d'un cursus bilingue n'occasionne **aucune dépense complémentaire** de la part de la commune.

Des **investissements** peuvent toutefois être nécessaires : adaptation des locaux scolaires, formation de personnels périscolaires bilingues, dotation de l'école en matériel adapté, etc.

Cependant, des **financements dédiés** existent afin de soutenir des projets pédagogiques ainsi que des acteurs associatifs locaux intervenant en milieu scolaire.

**bon à savoir**

Depuis la loi n° 2021-641 du 21 mai 2021, proposer un cursus bilingue dans sa commune évite de payer le forfait dû, entre communes, pour les enfants de plus de 3 ans scolarisés dans les écoles des communes proposant un enseignement du catalan

# · ET QUELS SOUTIENS ?

**L'Office Public de la Langue Catalane** vous accompagne tout au long du chemin.

· Assistance technique et juridique.

· Accompagnement auprès de l'Éducation Nationale, membre de l'OPLC.

· Concours de la Région, du Département, du SIOCCAT ; tous membres de l'OPLC.

· Des ressources : documentation, matériel pédagogique, réunions et animations, etc.

# L'ACCORD-CADRE

**L'Accord-Cadre pour la signature d'une convention pour le développement et la structuration de l'enseignement du catalan**, signé le 22 juin 2022 entre le Département, la Région, et l'Éducation Nationale vise à **promouvoir et amplifier l'enseignement du catalan dans les Pyrénées-Orientales, de la maternelle à l'université.**

# LA CONVENTION

**La convention pour le développement et la structuration de l'enseignement du catalan**, en cours d'élaboration, mobilisera les outils, les ressources ainsi que les parcours d'offre nécessaires afin d'atteindre le but fixé par l'Accord-Cadre : **« Le catalan pour tous et partout d'ici dix ans ».**

# LE PROJET D'ACADÉMIE

**Le projet 2024-2027 de l'Académie de Montpellier**, dans son Axe 2 - Des élèves en réussite -, considère que **« Choisir l'enseignement bilingue**, même si on ne maîtrise pas la langue catalane, **c'est offrir à son enfant une éducation plurilingue précoce dont les bénéfice sont confirmés dans toutes les disciplines ».**

## LA LOI

**La loi n° 2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion**, dite **Loi Molac**, constitue une avancée notable pour l'enseignement du catalan. Cette loi prévoit, en particulier, **un enseignement de la langue catalane proposé à tous les élèves, de la maternelle au lycée**.

## LA CIRCULAIRE

**La Circulaire du 14-12-2021 ( MENE2136384) portant sur le cadre applicable et la promotion de l'enseignement des langues régionales** conforte **le cadre législatif** existant, considère l'enseignement bilingue français-catalan comme **un outil de « développement des capacités intellectuelles, linguistiques et culturelles des élèves »** et reconnaît l'enseignement **par immersion** comme une des modalités d'enseignement en langue régionale, y compris dans le public.

OPLC

//// OFICINA PÚBLICA de la LLENGUA CATALANA

YouTube OficinaPublicadelaLlenguaCatalana

OFICINA PÚBLICA DE LA LLENGUA CATALANA | OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE CATALANE

52 Av. Paul Alduy, 66100 Perpinyà | 04 11 81 95 85 | contact@oplcat.eu | www.oplcat.eu

Soutenu par

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

La Région Occitanie
Pyrénées · Méditerranée

PYRÉNÉES ORIENTALES
le Département

PERPINYÀ LA RADIANT

Si OC CAT

UP VD Universitat Perpinyà Via Domícia